

Aire Terrestre Educative(ATE) du Breuil

Comité de pilotage 4– Année 2

23 septembre 2024 - Collège Anne Frank

Participants :

Inspection premier degré, Circonscription d'Antony

Mme DANDRIMONT, Conseillère Pédagogique de circonscription Sciences et EDD, en charge du suivi du projet pour l'Inspection

Ville d'Antony

M DI PALMA, Conseiller Municipal délégué à l'Éducation Prioritaire et aux Dispositifs de Réussite Éducative, Ville d'Antony

Mme DARDENNE, Animatrice nature, Ville d'Antony

Collège Anne Frank

Mme BLANCO, Professeure de SVT, pilote du projet ATE

Mme HOLAS, Principale

M REMBLIERE, Professeur d'HG-EMC, pilote du projet ATE

Ecoles

Mme COTTIN, Professeure des écoles, Ecole Pajeaud

Mme COULET, Professeure des écoles, Ecole Noyer Doré

Mme JOURDAIN, Professeure des écoles et formatrice, Ecole Anatole France

Mme PREVOST, Professeure des écoles, Ecole Noyer Doré

M VIARDET, Directeur de l'école Noyer Doré

Excusés :

M ARJONA, Maire-adjoint au développement durable, Ville d'Antony

Mme GOURDAIN, Directrice du Paysage et des Espaces Verts

M LEBLANC, Association Espaces (l'insertion par l'écologie urbaine)

Mme PIEDFER, Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN) de la circonscription

Mme PROUST, LPO (Ligue de protection des oiseaux, Agir pour la biodiversité)

Direction des écoles Anatole France et Pajeaud

Mme Holas, Principale du collège, ouvre le 4^{ème} Copil consacré au suivi de la mise en place de l'ATE, et souhaite la bienvenue aux participants.

1.Présentation du projet aux nouveaux venus et rappel des objectifs

L'équipe pédagogique du projet accueille Mme Jourdain, Professeure des écoles à l'école Anatole France, qui prend le relais de M Monod.

Mme Blanco et M Remblière, reviennent sur les **objectifs de l'ATE** après un rapide historique de l'année écoulée et précisent que le projet a obtenu la **labellisation** de la part de l'OFB, qui s'est concrétisée par la réception du drapeau officiel.

Ils rappellent la façon dont est **piloté le projet** :

- Mme Blanco et M Remblière se chargent d'organiser les Copils, actualisent les outils de communication et font le lien avec les différents acteurs ;
- Le **Copil** permet de réunir 2 fois par an l'ensemble des acteurs concernés : il a pour mission de suivre le bon déroulement du projet dans le respect des objectifs à atteindre et favorise les échanges ;
- Des **réunions pédagogiques** réunissant les enseignants et les animatrices nature permettent de préparer les Conseils des enfants et les évènements communs.

Mme Dardenne et les PE indiquent que les sorties de terrain ont déjà débuté afin de profiter des beaux jours. Il en est de même pour la classe de 6^{ème} de Mme Blanco.

Il est rappelé que le soutien financier de l'OFB s'achèvera à l'issue de l'année 3, à partir de laquelle le fonctionnement de l'ATE devra être autonome : ce financement sert pour l'essentiel à financer les

interventions en 6^{ème} de la LPO. Le soutien financier de la Ville d'Antony est rappelé à travers les interventions dans les écoles de l'animatrice nature de la ville, Mme Dardenne.

2. La mise en œuvre des actions (année 2 de l'ATE)

L'année 2 de la mise en place d'une ATE consiste en la réalisation d'actions sur le terrain : celles-ci doivent être en lien avec les 2 objectifs définis en année 1 (*préserver la biodiversité, faire connaître l'ATE*). Un exemple suggéré par l'OFB (contacté en préparation de ce Copil) est présenté : il s'agit de l'ATE de l'Île-Saint-Denis (93) :

- Le carnet de bord en ligne des séances réalisé par l'animateur nature : <https://aire-educative-bellil.blogspot.com/>
- Vidéo réalisée pour Canal+ : <https://leseclaireurs.canalplus.com/articles/comprendre/a-st-denis-une-aire-terrestre-educative-pour-faire-l-ecole-hors-les-murs>

D'autres exemples d'actions sont présentés concernant la biodiversité (nichoirs, abris, clean-walk...) et la promotion du territoire (exposition, panneau pérenne sur site, film documentaire, stand nomade...). A ce sujet, Mme Dardenne propose qu'une action de promotion soit réalisée à l'occasion de la Fête de la nature organisée par la ville et qui se déroule en mai. M Di Palma invite aussi à se mettre en rapport avec l'association [GYGO](#).

En parallèle, **l'état des lieux** va se poursuivre avec l'inventaire de la biodiversité consigné notamment dans le [tableau partagé en ligne](#). Cet inventaire étant désormais en lien avec l'objectif « préserver la biodiversité ».

Pour ce qui est de la **vitrine du projet sur Internet** permettant pour les parents et les habitants de suivre l'ensemble des ateliers, le Pad utilisé en année 1 s'avère désormais trop lourd et d'une lecture peu aisée. Un autre outil est donc à envisager, permettant la rédaction d'articles plus longs par les élèves et une navigation plus aisée. L'outil Netboard est évoqué. La création d'un site Internet d'une prise en main facile (type blog) peut aussi se révéler une solution : voir les outils académiques proposés.

Le **Premier Conseil des enfants** sera consacré au choix des actions par les élèves. Au préalable, la nouvelle génération d'élèves aura bénéficié d'une présentation de l'ATE afin de faciliter la passation. Il est fait lecture des propositions de Mme Proust, animatrice nature LPO, quant à l'organisation de l'année :

- *Choix d'une thématique commune à l'ensemble des classes, par exemple les insectes, et chaque classe travaille sur un aspect pour être complémentaire, toutes feront un aménagement : prairie fleuries, plantation arbuste, abri à coccinelle, abri à chrysope....panneau d'information*
- *Chaque classe est autonome et choisit un projet toujours avec le but de préserver la biodiversité.*

L'équipe pédagogique se réunira pour arrêter les choix d'organisation de l'année.

3. Modalités de soutien des partenaires aux actions

Lorsque les actions seront définies par les élèves à l'issue du 1^{er} Conseil des enfants, il s'agira de contacter la municipalité pour définir avec elle ce qui sera possible ou non de faire sur le territoire.

Prochaines dates :

- ➔ **1^{er} Conseil des enfants : 14 novembre à 14h.** Mme Cottin se renseigne sur la possibilité de l'accueillir à l'école Pajeaud.
- ➔ **Réunion pédagogique enseignants-animatrices : 10 octobre à 18h en visio**